



Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine
PAROISSE PROTESTANTE DU RIED-NORD

*La Wantzenau - Kilstett - Gamsheim
Offendorf - Herrlisheim - Drusenheim*



*Pasteur et Président : Claude CONEDERA - 9, rue de Limoges 67850 HERRLISHEIM Tél.: 03.88.96.91.50
Vice Président : Annie VIERLING 1 Rue du Petit Magmod 67610 LA WANTZENAU Tél. 03 88 96 65 75*

Benediction des couples de même sexe

A la demande de l'union des Eglises Protestantes, le Conseil est invité à débattre de ce sujet .
A cet effet, des documents ont été remis lors du dernier conseil afin d'étayer le débat .

Le pasteur rappelle au préalable que, pour Luther, le mariage relève de la compétence de la société, l'église bénit (bénédiction : « bonne parole », on prie pour que Dieu manifeste sa présence dans la vie du couple et que le couple s'inscrive dans la durée .

Depuis 2013 , la loi a changé, et il faut éviter les risques de schisme dans les églises protestantes sur ce sujet ou de constitution de paroisses spécialisées . D'où le débat d'aujourd'hui . Pour l'église catholique, le mariage étant un sacrement, la question ne se pose pas .

Lors du conseil du 18 mars, les membres du Conseil ayant pris connaissance des documents remis au préalable ont débattu . Les avis étaient partagés . Sont rapportés ci dessous le résultats des différentes réflexions du Conseil .

- En ce qui concerne les documents remis, les membres du CP considèrent que les textes de l'Ancien Testament n'apportent pas grand chose au débat. Il s'agit principalement de situations violentes et d'agressions .

La lecture des textes (Ancien et Nouveau testament) peut être faite soit dans le sens d'une condamnation de l'homosexualité comme dans l'autre sens . Il n'y a pas de position tranchée en faveur ou en défaveur .

- Il est vrai que le mariage est traditionnellement conçu entre un homme et une femme qui s'unissent pour fonder une famille. Le principe de la complémentarité des hommes et des femmes est largement affirmé dans la Bible .
- Il est relevé que la question de la bénédiction ne concerne qu'une faible proportion de cérémonies . En 2013 , il y a eu 3% de mariages homosexuels mais la loi venait de passer, le chiffre sera certainement plus faible en 2014 . Par ailleurs tous les couples homosexuels ne demanderont pas une bénédiction . Cela ne devrait concerner, au final, que peu de personnes . Il faut toutefois anticiper ;
- L'église se doit d'accueillir tout le monde quelque soit son sexe, sa race, pourquoi rejeter une orientation sexuelle ? I
- Beaucoup de jeunes hétérosexuels se marient sans croyance, pourquoi le refuser à des gens qui croient . Doit on refuser de donner des repères sur la base d'une sexualité différente .

- Le terme de « mariage » pose en fait un problème. Il faut éviter des caricatures de cérémonies, mais si le couple est sincère, doit-on refuser une bénédiction. Le pasteur rencontre le couple et peut mesurer leur engagement.
- La question de la forme de la cérémonie et de la liturgie se pose. On ne peut calquer sur un mariage classique (textes, engagements ..). Il faudrait réfléchir à adapter cette cérémonie.
- N'y a-t-il pas un risque de choquer certains paroissiens et d'entraîner une désaffection de notre église? Dans sa majorité, le CP ne pense pas, mais il est évident qu'il est important d'expliquer la décision aux paroissiens et de communiquer.

Le débat ayant eu lieu de manière tout à fait sereine et dans le respect de chacun et cela malgré des divisions dans les avis des membres du Conseil, il est décidé de clore la discussion.

Le présent texte a été lu lors du conseil du 9 Avril 2014 et approuvé pour transmission à UEPAL.